

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 9
Date de la Convocation : 11/03/24
Date d'affichage : 11/03/24

Je certifie le p
conformément
en vigueur, po
Monsieur Le P
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 001-210101366-20240321-240338-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, DREYFUS Eric et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°24038 : Rétrocession terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'achat du tènement, sis route du Biolay cadastré B666, B1079 et B1350 d'une superficie totale de 3 845m², acquis par acte authentique en date du 10 mars 2016 par l'EPF de l'Ain.

Cette rétrocession s'inscrit dans le cadre de la convention de portage foncier signée entre la commune et l'EPF de l'Ain au prix de 64 217.18 HT.

La présente cession sera soumise au régime de TVA sur marge, soit 305.60€

Le montant de la cession sera de 64 522.78€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Décide de procéder à l'achat de ce tènement situé route du Biolay à Cruzilles-lès-Mépillat
- Autorise le maire à signer l'achat et tous les documents s'y affèrent.

La Secrétaire
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,
Le 21 mars 2024
Le Maire,
Dominique BOYER

